

MoëzeInfos

ETE 2022

Edito

Madame, Monsieur,
Cher(e) Habitant(e),

Après 7 mois de travaux sans interruption, bénéficiant de conditions météorologiques exceptionnelles, l'avenue principale de notre village est enfin rouverte à la circulation.

Quel changement notable, tant pour les piétons que pour le confort et la sécurité des riverains et des usagers. Voilà encore une belle réalisation pour notre commune promise dans notre programme électoral. Notre cadre de vie et l'image du village se voient maintenant améliorés, rajeunis.

Ce chantier a été long. Il n'aurait pu en être autrement vu la longueur de la voie et l'ampleur des travaux. Quelques interventions auront lieu à la rentrée avec notamment la reprise de deux plateaux pas assez efficaces et à l'automne des plantations agrémenteront les espaces verts.

Je remercie l'ensemble des Moëziens, plus particulièrement les riverains de l'avenue, pour leur patience et leur compréhension. Les désagréments ont été, par moment, difficiles à supporter. Les habitudes ont dû, l'espace de quelques mois, être perturbées. Mais ils n'existent pas de grands travaux de voirie silencieux et rapides. Les conseillers et moi-même espérons que ces quelques petits sacrifices seront vite oubliés au vu du résultat.

Je précise que sans le soutien technique et financier du Département et de la CARO, la commune n'aurait pas pu intervenir de la même manière et obtenir ce résultat.

Effectivement, le budget de votre collectivité est modeste. Depuis mon élection, aucune des réalisations communales n'a été fantaisiste, extravagante mais simplement nécessaire voire indispensable pour équiper et embellir notre village, restaurer de l'existant, pallier à des manques et intervenir sur des impondérables.

Les conjonctures nationales et internationales actuelles et futures vont impacter nos ressources financières déjà affaiblies par les baisses régulières des dotations de l'Etat.

Votre municipalité va rencontrer, comme de très nombreuses communes, des difficultés budgétaires si elle ne compense pas la baisse de ses recettes, et ne palie pas à la hausse générale des prix impactant le fonctionnement et les investissements de votre collectivité.

Les solutions ne sont pas nombreuses et malheureusement, le Conseil Municipal ne peut faire autrement que d'augmenter l'ensemble de ses taux (hors taxe foncière sur le non bâti).

Pour le maintien de ses services publics (école, service enfance jeunesse, mairie...) et le financement des futurs projets communaux indispensables ou **imposés**, le Conseil Municipal a décidé notamment d'augmenter le taux communal de la taxe foncière sur le bâti en deux fois. Bien que celui-ci augmente, il restera **encore en dessous de la moyenne des taux des communes voisines**. Il est également nécessaire de rappeler que l'augmentation de notre taxe foncière est très largement compensée par l'exonération de la taxe d'habitation.

Pour terminer sur une note positive, il est indéniable que notre charmante commune bénéficie d'année en année de nettes améliorations. Nous avons plaisir de voir ces évolutions. Vous êtes très nombreux à me faire part de vos compliments et encouragements et je vous en remercie.

Le prochain objectif à très court terme est bien évidemment la réouverture de la boulangerie. Nous y travaillons et rencontrons régulièrement des candidats.

Bonne lecture,

Bien cordialement

Didier PORTRON, Maire de MOËZE



PROJETS ABOUTIS OU EN COURS

BATIMENTS, INFRASTRUCTURES ET BIENS COMMUNAUX

MISE EN CONFORMITÉ ERP (ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE – COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Depuis les travaux de reprise de la charpente et de restauration du plafond terminés en 2019, des changements continuent de s'opérer sur les structures et mobiliers de l'**église Saint Pierre de Moëze**.

En effet, afin de pérenniser l'usage des lieux, d'améliorer la sécurité de tous et le confort des paroissiens et visiteurs et poursuivant l'objectif d'ajouter à l'église une vocation culturelle, le bâtiment doit répondre aux exigences règlementaires applicables aux **Etablissements Recevant du Public (ERP)**. Ces mesures ont pour but d'assurer la sécurité des personnes, de favoriser l'alerte et l'intervention des secours et de limiter les pertes matérielles. Ainsi, la Municipalité a engagé une démarche de mise aux **normes de sécurité des personnes**, particulièrement en cas **d'évacuation**.

Les ERP sont classés en 5 catégories en fonction de la capacité d'accueil du lieu. Dans notre cas, considérant les ouvertures existantes avant toutes modifications, seules 49 personnes peuvent être accueillies dans une nef de plus de 400 m². Ainsi afin de permettre l'accueil de **199 personnes** le **bâtiment** doit être classé en **5^{ème} catégorie** et de type V. Des modifications sont donc nécessaires pour répondre aux prescriptions de cette nouvelle catégorie. Cette réflexion n'est pas le seul fruit de la commune, elle s'appuie également sur les recommandations des services de secours départementaux (SDIS17) et le diagnostic de l'Apave (Rochefort).

C'est à ce titre que, pour répondre aux critères d'une **sortie de secours normalisée**, le **sens d'ouverture** de la porte intermédiaire du sas d'entrée a été **inversé**. Ceci, ajouté à sa largeur de plus de 1,40 m, soit 2 Unités de passage (2 UP), facilite l'évacuation de la nef vers l'extérieur en évitant de faire obstacle à un mouvement de foule. Ses boiseries, sans être classées aux monuments historiques, sont néanmoins inscrites au Patrimoine (Arrêté n°85-42-D.A.E.3), les **ferrures** et le **couvre-joint existants** ont donc été conservés et **replacés** permettant ainsi de conserver l'**aspect originel** de la porte.

La **sacristie** a également été isolée de l'église, par la mise en œuvre d'un plafond et d'une cloison **coupe-feu**. L'édification de cette cloison permet, d'aménager une **sortie de secours** en lieu et place de la petite porte arrière existante. Sa pose a nécessité un élargissement de quelques centimètres afin de répondre à la norme qui demande un passage libre de 90 cm, soit une Unité de Passage (1 UP).

Profitant de ces travaux sur la sacristie, le circuit électrique a été **mis à jour**, la **toiture** a été **isolée**, la **charpente** a été **revue** et, la **couverture** et la **zinguerie** ont entièrement été **refaites**. Pour permettre à la sacristie de retrouver son utilisation dans un confort minimum, l'installation d'un chauffage et l'aménagement d'un sanitaire avec point d'eau restent à réaliser.

Toujours pour répondre aux exigences règlementaires en matière d'incendie notamment, l'installation de blocs d'éclairages d'ambiance sera prochainement réalisée. En cas de coupure d'électricité, cet éclairage minimum disposant d'une alimentation indépendante, permet de maintenir une visibilité suffisante pour faciliter l'évacuation du bâtiment.

Un **bloc d'éclairage autonome portable** est d'ores et déjà **installé** en haut de l'escalier menant à l'**orgue**.

Conscients des désagréments temporaires qu'occasionnent ces travaux, nous **remercions** la paroisse et **les paroissiens** de leur patience.

LA BOULANGERIE

La procédure de liquidation judiciaire de la SARL LA MOEZIENNE a pris fin avec la vente de l'actif (mobilier présent in situ).

A l'issue de cette longue procédure, la commune a pu récupérer la pleine jouissance des lieux et engager les démarches pour trouver un repreneur et présenter les lieux débarrassés, désinfectés et assainis.

Les diffusions publicitaires ont été lancées sur plusieurs sites, généralistes (LEBONCOIN) et spécialisés (SOS VILLAGES ; LA TOQUE).

De nombreux candidats ont été reçus en mairie pour nous



Sacristie
(élargissement de la porte de la sacristie pour création d'une issue de secours supplémentaire)

exposer leurs projets sur la reprise des lieux.

Toutefois, aucun candidat n'a pour l'instant répondu en totalité aux critères d'éligibilité que le conseil municipal s'est fixé, afin d'éviter de nouvelles déconvenues avec le prochain exploitant.

En effet, les conseillers souhaitent trouver un artisan boulanger proposant des produits de qualité et pouvant justifier d'une expérience réussie dans la gestion d'entreprise.

Les recherches se poursuivent donc, en espérant pouvoir trouver très prochainement un candidat sérieux à la reprise de cette activité.

MISE AUX NORMES, EN SÉCURITÉ ET EN ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE POLYVALENTE : PERMIS DE CONSTRUIRE ET AUTORISATION DE TRAVAUX ACCORDÉS, SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT, DANS L'ATTENTE DE LA RÉPONSE DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL

Vous connaissez notre **projet** corrigé de la salle polyvalente (après la mauvaise surprise du plafond) qui consiste à :

- **mettre aux normes** des sanitaires et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- **mettre en conformité avec les réglementations des Etablissements Recevant du Public.**
- **consolider la charpente.**
- **embellir le bâtiment** d'une manière générale.

Montant total estimé : 710 834.60 € HT

Ce bâtiment public, de 36 ans, qui a très mal vieilli et dont la toiture est sous-dimensionnée, nous pose un véritable et conséquent problème. Comme écrit dans la précédente revue municipale :

« Il est flagrant que cet imposant bâtiment situé au cœur du village a très mal vieilli, cela dénote dans le contexte urbain avoisinant.

Il ne nous paraît ni responsable ni raisonnable de laisser une telle structure se dégrader davantage. Plus on attendra, plus la restauration et son coût seront conséquents. Il n'est pas plus envisageable financièrement de démolir et reconstruire une nouvelle structure tandis que les dépenses seraient bien supérieures et dépasseraient aisément les 1 500 000 € pour une salle trois fois plus petite et qui ne pourrait pas accueillir les associations sportives ».

Non seulement la consolidation non

prévue de la charpente augmente le coût de l'opération mais à cela s'ajoutent désormais toutes les déconvenues de la période trouble que nous traversons.

La difficulté à obtenir les subventions, l'augmentation des taux de crédit, la pénurie et l'augmentation des prix des matériaux, nous obligent à prévoir encore une augmentation du montant du projet ou peut-être son abandon dans le pire des cas.

Les 710 834.60 € correspondent au coût des travaux avant l'augmentation de l'inflation et le conflit Russie-Ukraine et ses dérivés. Ce montant sera inmanquablement augmenté et aura un impact sur la part communale.

Le Conseil Municipal reste dans l'attente de l'acceptation des demandes de subventions adressées aux différents financeurs.

Le Département a déjà répondu positivement en allouant la subvention de 177 000 €.

La DSIL est en instruction avec une réponse pour le début du 4^{ème} trimestre.

La DETR attribuée par les services de l'Etat a malheureusement été refusée lors de la première commission prétextant une enveloppe départementale allouée insuffisante (pour le département de la Charente-Maritime plusieurs projets ont été déposés par les communes rurales pour un montant total de 27 millions d'euros contre seulement une enveloppe de 10 millions



d'euros débloquée par l'Etat).

Nous avons immédiatement fait part de notre étonnement et de notre déception. Effectivement, voilà 4 ans que nous n'avons pas demandé d'aide financière à l'Etat. De plus, les fonds demandés sont pour **la réalisation d'obligations réglementaires d'un bâtiment existant** et non pour la création d'un nouveau.

Notre demande sera donc réétudiée en octobre lors de la programmation complémentaire DETR.

Nous attendons donc avec impatience les réponses à nos demandes d'aides et espérons obtenir ces soutiens indispensables à la réalisation de ces gros travaux.

LES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

L'ensemble des toitures des bâtiments communaux font l'objet d'un suivi constant. En huit ans, nombreuses ont été les interventions sur ces bâtiments qui, de toute évidence, ont été quelque peu négligés par le passé.



Toiture
logements communaux

Entre 2014 et aujourd'hui : remaniement et nettoyage complet de la toiture de la bibliothèque de l'école, intervention pour des réparations d'urgence sur celle des ateliers communaux, toiture neuve sur l'ensemble du bâtiment principal de l'école et tout récemment la réfection de la toiture de la sacristie.

Les autres toitures (la garderie périscolaire, des deux logements communaux et de la mairie), en attendant leur réfection, ont reçu un traitement afin de prolonger leur durée de vie. Ce traitement, opéré cette année en interne, permet d'éliminer les mousses et autres lichens et évite ainsi des complications parfois coûteuses. Certains pans de toiture, notamment ceux des logements communaux du centre bourg, étaient chargés en mousse et en lichens mais pas que. Effectivement, un sérieux nettoyage a dû être fait pour enlever une quantité importante d'excréments de chats. Même sur les toits nous sommes embêtés par les déjections d'animaux domestiques, et pas seulement sur les trottoirs.



Toiture école

L'AIRE DE JEUX DES ENFANTS DE 2 À 8 ANS

Ca y est ! Après de long mois d'attente, la pose des derniers éléments et le contrôle de sécurité, la petite aire de jeu pour les enfants de 2 à 8 ans située rue de l'Hosannière a pu, de nouveau, accueillir de jeunes enfants et leurs parents en avril. Nous sommes ravis de la voir régulièrement occupée.

Pour des raisons budgétaires, l'implantation de jeux complémentaires dans cet espace a été différée. Le projet est seulement retardé mais pas annulé, rassurez les enfants à ce sujet.

A la question : un portail à l'entrée de l'aire sera-t-il posé ? Pour l'instant, la décision est de ne pas installer un nouveau portail. A chaque fois, que de nouvelles portes ont été posées ou réparées, dans les jours qui ont suivi, elles ont été malheureusement et lâchement vandalisées, tout comme les panneaux grillagés voisins.

D'ailleurs nous rappelons que cette aire est dédiée aux très jeunes enfants (2 à 8 ans), accompagnés de leurs parents ou responsables selon des horaires autorisés. **Elle n'est pas destinée aux adolescents, aux fumeurs, aux scooteurs. Le panneau à l'entrée précise quelques règles qu'il faut respecter.**



POSE DES CAVURNES ET VOTE DES TARIFS

Dans la dernière parution communale, était annoncée l'implantation de cavurnes au cimetière communal afin de répondre aux demandes d'inhumation d'urnes funéraires. En effet, le columbarium étant pratiquement complet, une rangée de 20 petits caveaux enterrés, a été installée en avril dernier.

Ces cavurnes étanches (dimensions de 60x60x50 hors tout) peuvent recevoir jusqu'à quatre urnes funéraires. Les familles y ajouteront sur le dessus une plaque personnalisée.

Ce service n'existait pas à Moëze et vient compléter l'offre d'inhumation.

La concession est proposée au tarif de 480 € pour 30 ans ou 510 € pour 50 ans.



VOIRIES ET RESEAUX

CRÉATION D'UN ACCÈS À LA PARCELLE COMMUNALE DEVANT LA SALLE POLYVALENTE

Votre collectivité s'est portée acquéreur d'une parcelle classée en zone d'équipements du PLU. Située rue de la Carrée et d'une contenance de 8 336 m², ce terrain permettra, dans un premier temps et à court terme, **la création d'un grand parking** proposant ainsi un stationnement plus sécurisé et en adéquation avec la capacité d'accueil de la salle polyvalente. Les agents techniques de la Caro et de la commune ont créé, en juin dernier, un accès busé supplémentaire en attendant les gros aménagements. Ainsi lors de différentes manifestations, cette parcelle pourra être plus facilement utilisée.

Montant de la création accès zone Ue : 843,36 € HT soit 1012.03 € TTC (buse + têtes de sécurité) hors main d'œuvre.



CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA VILLE DE ROCHEFORT POUR LA RÉALISATION DES MARQUAGES ROUTIERS AU SOL

Habituellement, la commune engage le Syndicat de Voirie pour réaliser la signalisation horizontale (bandes stop, cédez le passage, bandes jaunes...). Cette opération avait coûté en 2020 : 557.35 € et le résultat était long d'être satisfaisant puisque les marquages avaient duré quelques semaines.

Vu le schéma de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et ses communes, la ville de Rochefort a donc proposé à la municipalité une convention de prestation de service entre nos deux communes.

Le principe : la ville de Rochefort met à disposition gratuitement aux communes partenaires une machine à peinture avec ses agents expérimentés pour ce type de travaux.

En contrepartie, Moëze compensera les quantités de peinture à Rochefort et mettra à disposition son agent technique durant le même nombre d'heures.

Le Conseil Municipal a donc validé lors de sa séance du 23 mars dernier cette convention pour que ce partenariat soit mis en place dès cette année.

TRAVAUX AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Comme prévu, les travaux de voirie de l'avenue principale ont débuté le 12 janvier et sont maintenant terminés. Ce chantier a été inévitablement long au vu de la longueur de la voie et l'ampleur de l'intervention. Il faut remonter en 1965 pour les derniers travaux sur cette route très passante. Il était temps de sécuriser et d'embellir notre axe vitrine.

Pour rappel :

Total travaux : 970 665.50 € HT soit 1 164 798.60 € TTC

Part Département : 668 539.85 € HT soit 802 247.82 € TTC

Part CARO (travaux réseau pluvial + arrêts de bus) :

88 415.70 € HT soit 106 098,84 € TTC

Part communale : 213 709.95 € HT 256 451.94 € TTC.

Nous remercions l'ensemble des Moëziens, plus particulièrement les riverains de l'avenue, pour leur patience et leur compréhension. Les désagréments ont été, par moment, difficiles à supporter. Les habitudes ont dû, l'espace de quelques mois, être perturbées. Mais ils n'existent pas de grands travaux de voirie silencieux et rapides.

Nous espérons que ces quelques petits sacrifices seront vite oubliés au vu du résultat. Notre cadre de vie et l'image du village se voient maintenant améliorés ce qui apportera une plus-value indéniable aux propriétés de l'avenue.

Le réseau pluvial financé par la CARO a été entièrement remplacé et redimensionné. Tous les anciens trottoirs fortement dégradés ont été enlevés et redéfinis pour laisser la place à des passages PMR en béton lavé. Des cheminements piétons agréables, assurent maintenant aux riverains des promenades en toute sécurité.

De nouveaux espaces verts sont positionnés au pied des marronniers. Ceux-ci, végétalisés à l'automne prochain, permettront non seulement le traitement des eaux pluviales mais aussi l'embellissement de l'avenue.

Des zones de stationnement créées en pleine voie et en parking permettent l'accueil de nombreux véhicules tout en laissant les passages piétons libres. Les 4 plateaux surélevés devront normalement abaisser la vitesse des véhicules. Des potelets métalliques implantés sur certains trottoirs empêcheront le stationnement de voitures.

Le coût important d'une telle opération mérite le respect de chaque résident pour l'ensemble des aménagements. Nous vous demandons ainsi qu'à vos amis, vos livreurs, vos entreprises intervenantes sur votre propriété de prendre soin des différents espaces.

Rappel aux riverains **IMPORTANT** :

Les riverains qui disposent d'un terrain doivent stationner leurs véhicules sur leur propriété.

Les places de stationnement ainsi que les parkings sont réservés aux habitants qui n'ont ni garage ni terrain pour se garer ainsi qu'aux visiteurs occasionnels.

Les trottoirs et les entrées de propriétés situées sur l'espace public ne sont pas des zones de stationnement.

Les véhicules ne doivent pas bloquer les cheminements piétons.

Il serait plus qu'intolérable de voir les promeneurs, les mamans avec leurs enfants dans les poussettes, les jeunes ou les personnes âgées, être obligés de marcher sur la voie et se mettre en danger parce qu'un véhicule est stationné sur les trottoirs.

Précision importante : les espaces sur fonds privés aménagés lors des travaux, à la demande des propriétaires, **ont été bien évidemment et entièrement payés par eux** et non par la collectivité.



2019



2022

FLEURISSEMENT : AUCUN FLEURISSEMENT NE SERA ENGAGÉ CETTE ANNÉE

Cette année, la commune a fait le choix de ne pas fleurir les espaces publics. Nous avons en effet anticipé l'interdiction d'arrosage préfectorale après cet hiver et ce printemps peu pluvieux. Les conditions météorologiques et le déficit hydrique que nous connaissons depuis plusieurs mois nous ont donné raison.

Actuellement, une réflexion est menée quant aux espèces à implanter sur la commune et plus particulièrement sur les nouveaux espaces verts de l'avenue du Général de Gaulle. Les plantes vivaces, résistantes et peu gourmandes en eau seront privilégiées. Les plantations de l'avenue seront réalisées en interne à l'automne et en plusieurs phases.



C'est dans cette même logique que les nombreux bacs à géranium qui ornaient la mairie depuis le début des années 2000 ont été enlevés. Exposés en plein soleil, ils exigeaient une quantité importante d'eau ainsi que des traitements spécifiques réguliers pour obtenir un fleurissement acceptable.

RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA BOUCLE CYCLABLE 11 (UNE PARTIE DU CHEMIN LONGEANT LE CHENAL DE BROUAGE ET DEUX KILOMÈTRES DU CHEMIN RURAL DE LOUBRESSE)

Sur la CARO, il existe plusieurs boucles cyclables qui permettent de découvrir tranquillement la campagne, les monuments historiques et la biodiversité de notre beau territoire.

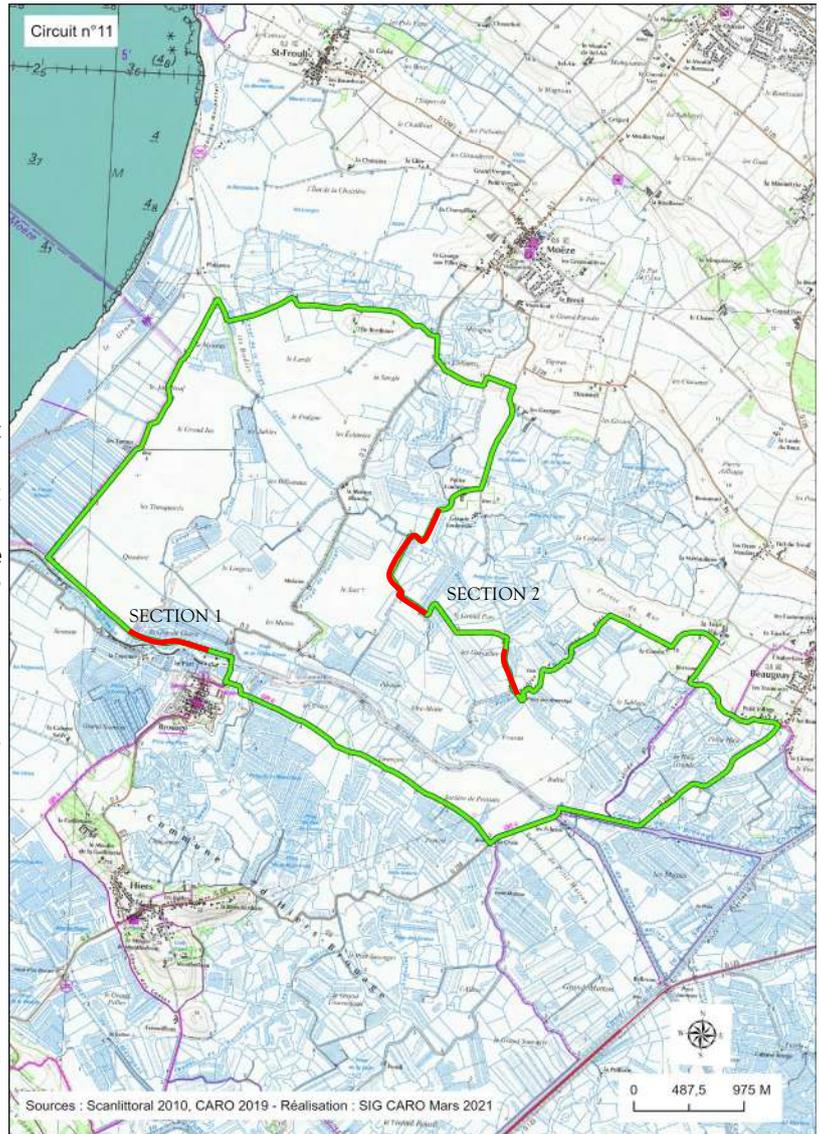
La commune de Moëze est concernée par une boucle que nous vous invitons à parcourir.

Reliant le marais de Beaugeay et de Moëze par les chemins ruraux, elle fait 22 km tout en passant à proximité de la Réserve Naturelle de MOËZE-OLÉRON, longeant le chenal de Brouage pour atteindre la citadelle.

Ces chemins de marais sont multi-usages. Quotidiennement utilisés pour l'activité agricole, et régulièrement pour tous les autres usagers du marais, certaines sections de cet itinéraire sont détériorées et ont fait l'objet de travaux au printemps dernier (Cf. carte jointe). **La commune ne pouvant se permettre le luxe de goudronner des chemins ruraux pour qu'ils soient, de surcroît, rapidement détériorés, a opté pour un empierrement en calcaire.**

En partenariat avec la municipalité de Marennes-Hiers-Brouage qui a fourni les matériaux, les employés techniques de la CARO et de la commune de Moëze ont empierré un kilomètre de chemin longeant le chenal de Brouage et ses clairs ostréicoles (Cf. carte section n°1).

Pour une section de deux kilomètres du chemin rural de Loubresse, fortement dégradée (Cf. carte section n°2), la commune de Moëze a nivelé 187 tonnes de calcaire avec le soutien technique et humain de la communauté d'agglomération. (Montant des 187 tonnes de calcaire : 2 044.25 € HT soit 2 453.10 € TTC livraison comprise).



 Sections refaites

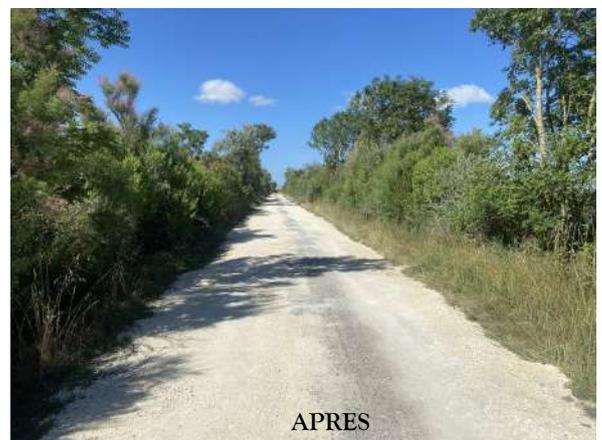


AVANT

Section 1



APRES

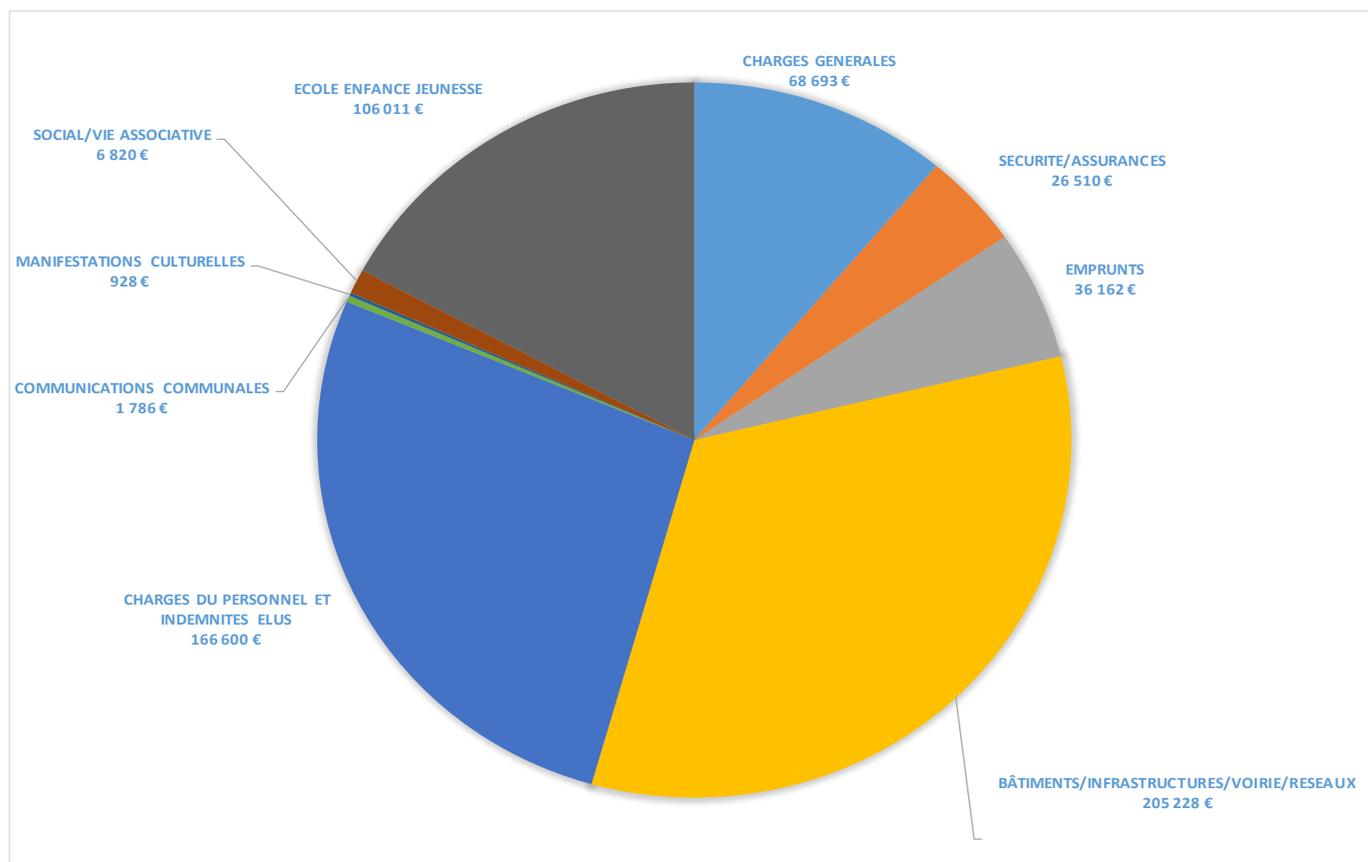


APRES

Section 2

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)



Ce qui a été dépensé en 2021 (année impactée par la crise sanitaire) :

SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

6 820 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale, achat de paniers repas pour les personnes âgées de 70 ans et plus, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...), participation aux adhésions des habitants aux associations sportives de la commune...

MANIFESTATIONS CULTURELLES

928 € (annulation de nombreuses manifestation due à la crise sanitaire)

Commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, cotisation SACEM, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, d'anciens conseillers municipaux, d'anciens agents communaux, sapin de Noël...

PUBLICATIONS COMMUNALES

1 786 €

Annonces marchés publics, mise à jour du Plan Délimité des Abords des Monuments Historiques, impressions des avis à la population et des journaux communaux, cotisation du site internet (en cours d'élaboration)...

CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

166 600 €

Rémunérations des agents communaux, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, acquisition de vêtements de travail aux agents techniques, formations, cotisation aux centres de formation, indemnité élus et cotisation retraite...

ENFANCE JEUNESSE

106 011 €

Cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES

VOIRIE/RESEAUX

205 228 €

Travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale, logements communaux...), mise en conformité de l'Eglise Saint-Pierre, réparation cadran horloge extérieure église, réfection véranda cantine et toiture de l'école, honoraires notaire, reliure registres délibérations et arrêtés, achat ordinateur portable, solde honoraires architecte travaux d'urgence de mise en sécurité de l'église, achat terrain zone d'équipements, études et travaux sur réseau d'eau potable aménagement de l'avenue du Général de Gaulle, point à temps, réfection de voies communales et de chemins ruraux, réfection des illuminations de Noël, travaux sur l'éclairage public, acquisition de panneaux de signalisation, élagage des haies...

CHARGES GENERALES

68 693 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, locations copieurs mairie et école, entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

26 510 €

Contrats de maintenance informatique, alarme, citerne incendie et défibrillateur, pose d'un nouveau poteau incendie rue de la Carrée, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, cotisation au SIVU Gendarmerie, achat disque dur externe et d'une armoire ignifugée, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompier humanitaires...

EMPRUNTS

36 162 €

Remboursement des échéances d'emprunts (en cours budgets communal et pôle commercial)

RESULTATS BUDGETAIRES 2021 :

• Budget Commune :

- ⇒ Excédent de Fonctionnement de l'année : 23 978.84 € . Excédent à reporter en 2022 : 425 744.70 € (dont 401765.86 € d'excédent reporté des années précédentes + 23 978.84 € de 2021)
- ⇒ Excédent d'Investissement de l'année : 58 913.26 € (à reporter sur 2022).

• Budget Pôle Commercial :

- ⇒ Excédent de Fonctionnement de l'année : 1 413.70 €. Excédent à reporter en 2022 : 17 755.78 € (dont 16342.08 € d'excédent reporté des années précédentes + 1 413.70 € de 2021).
- ⇒ Excédent d'Investissement de l'année : 90 224.26 € (à reporter en 2022)

• Budget Caisse des Ecoles : Excédent de fonctionnement de 353.47 €. Excédent reporté en 2022 : 1 019.49 € (dont 666.02 € d'excédent reporté des années précédentes + 353.47 € d'excédent de l'année)

• Budget CCAS : Déficit de fonctionnement de l'année : 86.08 €. Excédent à reporter en 2022 : 417.38 € (503.46 € d'excédent reporté des années précédentes moins le déficit de 2021 : 86.08 €).

BUDGETS 2022

(Commune, Caisse des Ecoles, CCAS et Pôle Commercial)

BÂTIMENTS/INFRASTRUCTURES/VOIRIE/RESEAUX

782 000 €

Mises aux normes (accessibilité et sécurité) de la salle polyvalente, travaux d'entretien et contrats de mise en sécurité des bâtiments communaux (école, mairie, boulangerie, agence postale communale, logements communaux...), mise en conformité de l'Eglise Saint-Pierre, acquisition de cavurnes et travaux d'aménagement du cimetière, aménagement de l'avenue du Général de Gaulle, point à temps, réfection de voies communales (ruelle du Bourg, rue de l'Hosannière, voie communale au lieu-dit La Grande Loubresse) et de chemins ruraux (chemin de la piste cyclable boucle 11 longeant le canal de Brouage), aménagements paysagers et plantations d'arbres, travaux sur l'éclairage public, acquisition de panneaux de signalisation, travaux de piquetage dans le marais...



CHARGES GENERALES

67 300 €

Eau, électricité (bâtiments et éclairage public), carburants, combustible, frais d'affranchissement, fournitures administratives et techniques, locations copieurs mairie et école, entretien véhicules et matériels roulants, abonnement téléphone internet de l'ensemble des bâtiments communaux, taxes foncières et autres impôts...

SECURITE/ASSURANCES

18 000 €

Contrats de maintenance informatique, alarme, extincteurs, citerne incendie et défibrillateur, contrôles annuels des chaudières de l'école, des installations électriques et des extincteurs des bâtiments, cotisation au SIVU Gendarmerie, assurances des bâtiments et des véhicules, cotisation à la SPA pour la prise en charge des animaux errants, subvention au Groupe de secours catastrophe français sapeurs-pompier humanitaires...



EMPRUNTS

52 300 €

Remboursement des échéances d'emprunts (en cours et à venir) budgets communal et pôle commercial..



CHARGES DU PERSONNEL ET INDEMNITES D'ELUS

161 250 €

Rémunérations des agents communaux, charges sur salaires, primes des agents, assurances du personnel, cotisation au CNAS (prestations d'aides sociales), médecine du travail, acquisition de vêtements de travail aux agents techniques, formations, cotisation aux centres de formation...

PUBLICATIONS COMMUNALES

5 000 € (dont 1 950 € TTC de DICRIM)

Réalisation d'un DICRIM, cotisation du site internet (en cours d'élaboration), impressions des avis à la population et des journaux communaux...



MANIFESTATIONS CULTURELLES

5 300 €

Commémorations des armistices du 8 mai et du 11 novembre, subvention exceptionnelle à la Fédération Nationale des Combattants Républicains pour le centenaire de l'association, Fête estivale du village, Festival « Entre Vents et Marais », Journées Européennes du Patrimoine, « 6 jours de trotinettes », cotisation SACEM, achat de gerbes lors de décès d'anciens maires, conseillers municipaux, agents communaux...

SOCIAL/VIE ASSOCIATIVE

9 700 €

Aide au Centre Communal d'Action Sociale, achat de paniers repas pour les personnes âgées de 70 ans et plus, aides aux particuliers pour l'acquisition d'aides techniques (déambulateur, aides auditives...), prêt remboursable aux personnes en difficulté, adhésion à la banque alimentaire pour la distribution de paniers repas aux plus démunis, subventions aux associations communales (sportives ou autres) et aux associations extérieures (AFM téléthon, Hôpital des enfants, Ligue contre le cancer...), participation aux adhésions des habitants aux associations sportives de la commune...

ENFANCE JEUNESSE

106 900 €

Budget alloué à la Caisse des Ecoles pour l'école maternelle de Moëze, cotisations aux syndicats SIVOS (en charge de la gestion du personnel des écoles et des cantines du Regroupement Pédagogique Intercommunal) et SEJI (en charge du service de la garderie périscolaire de Moëze, activités péri et extra scolaires), contrats de maintenance et de sécurité des aires de jeux et du city stade, subvention à l'association des parents d'élèves...



BUDGET COMMUNAL

LES TAUX D'IMPOSITION CHANGENT MALHEUREUSEMENT CETTE ANNÉE

Chaque année, d'ordinaire en avril, le Conseil Municipal se réunit pour analyser les dépenses réalisées de l'année passée et établit un budget prévisionnel pour l'année avenir programmant ainsi les futures dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les comptes de la commune sont également examinés et contrôlés par les comptables du Trésor Public.

Les dépenses communales ne peuvent être engagées qu'en fonction des recettes obtenues, de son taux d'endettement, de ses capacités financières à rembourser ses emprunts et des subventions attribuées par les différents financeurs qui sont classiquement l'Etat, le Département, la Région et la communauté d'agglomération.

Les recettes classiques communales sont en partie dues aux dotations définies et accordées par l'Etat mais aussi grâce à celles issues des taxes foncières sur le patrimoine de tous les propriétaires.

Pour pouvoir maintenir le fonctionnement de ses services publics (salaires des employés communaux, le fonctionnement de l'école et du service enfance jeunesse, les charges à caractère général...), entretenir son patrimoine mais aussi payer les réparations liées au vandalisme et au vol de biens communaux, investir dans de nouveaux projets afin de dynamiser et embellir son cadre de vie, la commune doit pouvoir être capable de le faire financièrement.

Cependant, malgré le maintien de finances communales saines, la recherche constante de financements et de subventions pour nos projets communaux, une révision du taux communal de l'impôt foncier, qui a été jusqu'alors évitée, sera applicable à partir de l'automne.

En effet, comme une très grande majorité des communes de France, nous ne pouvons pas maintenir nos taux d'imposition qui figuraient parmi les plus bas de la CARO.

Cela fait vingt années que ces taux n'ont pas été augmentés mais face aux différentes problématiques (nationales et internationales) qui se présentent à votre collectivité, il a été décidé de les augmenter en deux fois. **Nous ne pouvons malheureusement pas faire autrement au risque de mettre en difficulté la collectivité pour les années à venir.**

L'augmentation du taux communal de la taxe foncière sur le bâti sera de + 1.75 % pour pallier à la hausse **des dépenses de fonctionnement, la baisse des dotations de l'Etat et le financement des futurs projets communaux indispensables ou obligés.**

Vous constaterez une augmentation de votre taxe foncière pour trois raisons :

- La revalorisation des bases d'imposition par les services de l'Etat.
- L'augmentation du taux de la Caro à laquelle s'ajoute la taxe GEMAPI (pour la gestion de milieux aquatiques et lutter contre les inondations).
- L'augmentation des taux communaux.

La somme que vous réglerez n'est pas entièrement rétribuée à votre commune. Seule sa part communale sera versée à son budget.

Bien que le taux communal augmente, il restera **encore en dessous de la moyenne des taux des communes voisines.**

D'autres mesures financières ont été prises afin de pallier à la baisse des dotations, à la hausse générale des prix impactant le fonctionnement et l'investissement :

- revalorisation du taux communal de la taxe d'aménagement passant de 1% à 2 %,
- limitation de l'exonération de la taxe foncière de 2 ans pour les nouvelles constructions.

Pour rappel, depuis 8 ans, vous avez pu constater et apprécier les nombreuses transformations de votre village.

Nous avons restauré des rues entières, créé un pôle commercial, amélioré l'école, restauré l'église et son mobilier, installé des aires de jeux, complété le réseau d'éclairage public, équipé la collectivité (camion, outils divers).

Ce ne sont que quelques exemples visibles parmi tant d'autres.

Votre collectivité a dû également administrativement se mettre à jour (Plan Local d'Urbanisme, schéma directeur de gestion des eaux pluviales ...) et régler les réparations liées aux vandalismes et au vol sur les biens communaux et aux dégradations sur les voiries communales.

Nous allons continuer à améliorer notre village et tout cela a un coût.

PROJETS A VENIR

VOIRIES ET RESEAUX

RÉFECTION ET MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA RUELLE DU BOURG

La ruelle du bourg, vous la connaissez peut-être mais vous l'empruntez rarement ou pas du tout vu son état. Ce discret passage qui permet de relier l'avenue du Général de Gaulle à la Rue Maréchal Leclerc est depuis des années dans un état lamentable.

Nous en avons bien conscience et nous savions également que le projet de réfection de l'avenue était programmé. Par conséquent, les travaux de la ruelle ne pouvaient commencer que lorsque ceux de l'avenue seraient terminés.

Les conseillers ont accepté pour un montant de 15 144 € TTC la réfection en béton lavé tout en conservant un caniveau central en pavé. Cette venelle, une fois terminée, permettra un passage de l'avenue à la rue Maréchal Leclerc en évitant la section de l'intersection démunie de trottoir.

Ce projet de réfection de la ruelle du bourg datant de plusieurs années, le conseil y avait, au préalable, anticipé la pose de nouveaux candélabres dont un style « lanterne » adapté au milieu ruelle du vieux bourg. Les travaux de la ruelle débute-ront normalement à l'automne.

Montant des travaux subventionnés : 12 620 € HT

Part du Département : 4 165 € HT

Part de la CARO : 4 207 € HT

Part communale : 4 248 € HT



ECLAIRAGE PUBLIC

Chaque année, la municipalité améliore le réseau d'éclairage public existant (maintenance des installations, remplacement ou ajout de prise d'illuminations de Noël...) et en ajoutant d'autres points lumineux sur des secteurs nouvellement urbanisés.

Rue des Fleurs : en 2021, il avait été décidé de rajouter un candélabre sur la partie haute de cette voie afin de combler une zone noire.

Il a été judicieusement décidé d'attendre la fin de la construction d'une nouvelle maison d'habitation pour engager la pose du nouveau candélabre.

Le 18 juillet dernier, le Syndicat Départemental de l'Electrification (SDEER) en charge du réseau via l'entreprise Allez et Cie, a engagé les premiers travaux préalables à la pose.

Le 5 avril dernier, un véhicule a heurté le candélabre situé entre le numéro 48 et le numéro 50 de la rue Maréchal Leclerc le rendant complètement hors service. Compte tenu des démarches administratives avec le tiers responsable et le retard d'approvisionnement des matériaux face à la conjoncture actuelle, ce candélabre n'est à ce jour toujours pas remplacé. Les travaux seront très probablement réalisés à l'automne prochain.

En 2022, d'autres travaux ont été budgétisés : rue de la Rochelle (remplacement d'un luminaire vétuste : part communale estimée : 241.68 € HT), avenue du Général de Gaulle (remplacement du luminaire pour sécuriser les arrêts de bus : part communale estimée : 318.35 € HT)....

TRAVAUX RUE DE L'HOSANNIÈRE DIFFÉRÉS POUR CAUSE DE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU LOTISSEMENT ET DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Cette étroite rue et son parking situé devant l'aire de jeux des enfants n'a toujours pas pu bénéficier de sa réfection qui était prévue pour l'automne 2021. En effet, le raccordement électrique du futur lotissement doit passer par cette voie. Par conséquent, nous avons logiquement différé ces travaux en attendant l'arrivée d'Enedis.

Sauf qu'entre temps et comme si cela ne suffisait pas, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a ordonné des fouilles archéologiques sur la future parcelle à lotir ce qui, bien entendu, retardera encore davantage les travaux de raccordement au réseau électrique. L'intervention de l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) pour le compte de la DRAC a eu lieu début juillet et n'a rien trouvé d'exceptionnel.

Pour rappel : montant des travaux de voirie : **17 350 € HT soit 20 820 € TTC** subventionnés par la CARO à hauteur de 4 207 € et du Département à hauteur de 6 940 €. La part communale s'élèvera à **6 203 € HT (36 % des travaux)** soit 7 443,60 € TTC.



LIMITATION DE VITESSE À 30 KM/H SUR L'ENSEMBLE DU BOURG

Soucieux de la sécurité de tous, privilégiant bien évidemment le bien-être des habitants, le Conseil Municipal a décidé en séance du 23 mai 2022 que l'ensemble de l'agglomération sera limitée à 30 km/h avant la fin de l'année.



Déjà, en 2015 puis en 2017, deux des trois axes importants de la commune (rues du Maréchal Leclerc et de la Rochelle), ont déjà été limités à 30 km/h afin de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules et de partager sereinement l'espace public.

Les quatre nouveaux plateaux surélevés sur la voie principale du bourg, avenue du Général de Gaulle, obligeront la création de nouvelles zones 30.

En conséquence, et en toute logique, il a été jugé préférable de passer l'ensemble du bourg à une vitesse maximale de 30km/h.

Des panneaux limitation 30 seront positionnés à chaque entrée d'agglomération ainsi que des panneaux de rappel et des marquages au sol.

Vous êtes nombreux à constater quotidiennement ces excès de vitesse. La mairie reçoit régulièrement des signalements de ces comportements irresponsables.

EXCÈS DE VITESSE : BARÈME DES SANCTIONS			
DÉPASSEMENT	AMENDE	RETRAIT DE POINT	RETRAIT DE PERMIS
< 20 km/h	68€ si limitation de vitesse > 50km/h non agglomération ou carrefour Contravention classe 3 135€ si limitation de vitesse > 50km/h en agglomération Contravention classe 4	-1 point	non
< 30 km/h	135€ Contravention classe 4	-2 points	non
< 40 km/h	135€ Contravention classe 4	-3 points	oui
< 50 km/h	135€ Contravention classe 4 Amende forfaitaire	-4 points	oui
≥ 50 km/h	jusqu'à 1500€ max Contravention classe 5 3750€ récidive Ordit Amende judiciaire	-6 points	oui

Une amende est minorée en cas de paiement dans les 15 jours de la date d'avis de contravention (30 jours dans le cas d'un télépaiement : par internet, téléphone ou timbre amende dématérialisée).

<https://www.legipermis.com>



Empêcher les excès de vitesse des chauffards est un problème récurrent pour les maires. Les solutions réalisables sur le domaine public et efficaces sont limitées.

Votre municipalité agit pour diminuer les risques d'accident et pour assurer la sécurité de tous.

Mais il est certain qu'un délinquant de la route ne sera peut-être pas réceptif à ce nouveau dispositif mais se faire flasher à 71 km/h dans le village entrainera une amende forfaitaire de 135 €, 4 points et un retrait de permis. A bon entendeur !!!

INFORMATIONS GENERALES

RENTRÉE SCOLAIRE 2022-2023 À MOËZE

Le 1^{er} septembre prochain, 61 élèves reprendront le chemin de notre école maternelle.

Cette année encore, la troisième salle de classe sera maintenue mais avec des effectifs moins denses dans chaque classe.

M. Yannick MOREAU, professeur des écoles en charge d'une partie des élèves de grande section (GS) et de classe préparatoire (CP), sera muté dans une autre commune à la rentrée. Il sera remplacé par Mme Candice DREANO. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre charmante école et dans notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Moëze-Beaugeay-St Froult et nous remercions M. Moreau pour la qualité de son enseignement et son professionnalisme dont il a fait preuve durant ces deux années.

Comme habituellement, les vacances scolaires donnent l'occasion d'effectuer des travaux de rafraîchissement de l'école (réalisés en interne par notre agent technique) : poursuite des travaux de ravalement de façade des bâtiments, travaux de maintenance dans chaque classe, remplacement du sable du bac situé dans la cour de l'école...



LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Ne disposant pas de ligne commerciale de transport en commun, tous les habitants peuvent, moyennant le tarif de 1,50 €, bénéficier du transport à la demande.

[Le saviez-vous ?] Transport à la demande – Vous habitez un village peu desservi par les lignes du réseau R'bus et vous avez constaté que se rendre à Rochefort, autrement qu'en voiture n'est pas toujours aisé ? Le service de transport à la demande du réseau R'bus vous transporte, en taxi, depuis chez vous jusqu'au pôle multimodal de votre choix à Rochefort (gare SNCF ou Roy – Bry) plutôt qu'à l'arrêt le plus près de chez vous.

Le transport à la demande offre 6 allers-retours quotidiens entre 9 heures et 20 heures, toute l'année du lundi au samedi, sur réservation et au tarif de 1,50 € le trajet (3 € l'aller-retour). Difficile de trouver moins cher.

Pour en savoir plus



<https://bit.ly/3DpUrSZ>

RAMASSAGE SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2022-2023

Par transfert de compétence, le transport scolaire relève de la Communauté d'Agglomération et non plus du Conseil Départemental.

Depuis 2017 sur la ligne I du réseau R'bus de la CARO, assuré par le délégataire Transdev, le ramassage scolaire de nos collégiens et lycéens se faisait avec des autobus, véhicules offrant 35 places assises et 55 places debout.

Suite à un contentieux, l'arrêt de la cour d'appel du 7 avril dernier vient modifier les conditions d'organisation de la ligne I. En effet, la communauté d'agglomération Rochefort Océan a reçu l'injonction de modifier les conditions d'organisation actuelle de la ligne I pour la rentrée prochaine.

La Caro sur cette la ligne I doit opérer des changements notables :

- **A compter du 1^{er} septembre 2022**, les services scolaires des lignes I 1 à I 3 pour les lycées de Rochefort et I 4 à I 11 pour le collège Jean Monnet de Saint Agnant seront exploités en autocars et les élèves seront obligatoirement transportés assis et attachés avec les ceintures de sécurité jusqu'à leurs pôles d'échanges scolaires.

- Requalification de la ligne I commerciale en service à titre principal scolaire et création de services spéciaux scolaires « collège St Agnant et lycées de Rochefort ».

A la majorité du Conseil Communautaire du 23 juin 2022, il a été décidé de déployer un nouveau service exploité en autocars

- Les autobus de 90 places seront remplacés par des autocars de 55 places assises d'où la mise à disposition de 4 autocars supplémentaires et de 4 chauffeurs pour transporter les 350 collégiens.
- Pour les lycées de Rochefort 1 aller / 2 retours par jour scolaire
- Pour le collège Jean Monnet 1 aller/retour par jour scolaire

Pour les collégiens de Moëze, ils ne devront dorénavant compter que **sur un service le matin** à 8h02 au lieu de 7h57 pour une arrivée à 8H20 au collège et non plus deux ramassages comme auparavant. Ces changements n'auront qu'un impact modéré sur leurs habitudes ce qui ne sera pas le cas pour l'ensemble des collégiens des communes desservies par cette nouvelle ligne exclusivement scolaire.

Précision importante : Les enfants scolarisés en primaire dans les écoles du Regroupement Pédagogique (St Froult-Moëze-Beaugeay) bénéficient d'un ramassage avec des cars. Une accompagnatrice du SIVOS s'assure que chaque enfant soit normalement installé. Tous les écoliers sont assis et ceinturés dans des autocars.

AIDES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Suite à la loi NOTRe, les communes de moins de 1000 habitants n'ont plus obligation d'avoir un Centre Communal d'actions sociales (CCAS). La municipalité a fait le choix de maintenir le sien.

Pour rappel, la Commune lui verse annuellement une subvention pour avoir son propre budget lui permettant notamment d'acheter les paniers gourmands ou de financer les repas de nos aînés.

Afin de lui donner tout son sens et d'accentuer sa vocation sociale, la municipalité a décidé de mettre en œuvre chaque année plusieurs mesures en faveur des plus démunis (aide à la constitution de dossier d'APA, prêt remboursable d'un montant global de 2000 € pour aider les personnes se trouvant dans une situation délicate...).

En 2022, le CCAS a débloqué des crédits à hauteur de 300 € pour aider les personnes en perte d'autonomie et/ou affectées par un handicap à l'achat d'aide technique (ex : cannes d'aveugle, loupes, fauteuil roulant, déambulateur, appareils auditifs...).

Public concerné : personnes ayant un revenu mensuel net inférieur à 1 000 €.

Chaque demandeur devra déposer un dossier en mairie sur présentation de pièces justificatives.

Six personnes maximum pourront déposer une demande en Mairie et seulement un dossier par personne et par an sera accepté. Le montant de l'aide a été fixé à 50 € par dossier.

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

La Commune de MOËZE est concernée par les risques de submersion marine et d'érosion côtière et a déjà vécu deux tempêtes historiques : Martin en 1999 et Xynthia en 2010.

En prenant en compte le dérèglement climatique conjugué à l'élévation du niveau de la mer et à l'éventuel risque répétitif de ces phénomènes tempétueux, les services de l'Etat, en collaboration avec les élus locaux, ont engagé une démarche de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) sur les communes concernées dont Moëze.

Ce PPRN permet d'informer la population des risques encourus et des mesures mises en place pour protéger les habitants et leurs biens en prenant en compte ces phénomènes naturels. Il se décline sous la forme de cartes de zonage et d'un règlement adaptés au territoire de chaque commune.

Les objectifs sont de :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Permettre un développement durable des territoires concernés en prenant en compte le risque, en adaptant et en protégeant les installations actuelles et futures.
- Sensibiliser et informer les populations sur ces dangers et sur les moyens de s'en protéger.

En attendant l'approbation définitive de ce PPRN, la Commune était soumise à son porté à connaissance dont les cartes ont été rendues au public dès 2017 au sein de chaque mairie et sur le site Internet de la Préfecture de Charente-Maritime.

La procédure étant longue, les services de l'Etat ont finalisé en 2022 les cartes de ce document ainsi que le règlement qui s'imposera au règlement d'urbanisme de la commune appelé le Plan Local d'Urbanisme.



L'ensemble des documents composant le PPRN a été mis en enquête publique du 16 mai au 24 juin 2022 afin que chaque habitant puisse les consulter et consigner sur un registre en Mairie leurs observations et leurs remarques. Le document était également consultable via le site internet de la Préfecture de Charente-Maritime et un registre d'enquête dématérialisé a été mis en place sur une plateforme spécialisée.

Un commissaire enquêteur a été désigné et a tenu 4 permanences en Mairie durant toute la période pour recevoir le public. Des affiches au format A0 de couleur jaune fluo ont été disposées par les services de l'Etat à plusieurs endroits sur la commune et dans tous les panneaux d'affichage, en plus de diffusion sur le site de l'Etat et la publication dans les journaux officiels.

De nombreuses personnes ont consulté l'ensemble des documents via la plateforme dédiée à cet effet. En revanche, avec regret, aucune personne ne s'est présentée en Mairie pour rencontrer et échanger avec le commissaire enquêteur.

Le résultat de l'enquête sera très probablement transmis dans ces prochains jours. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés par le public en Préfecture, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ou en Mairie ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

PROTECTION CONTRE LES RISQUES DE SUBMERSIONS MARINES : ÉLABORATION DU PAPI D'INTENTION

Dans un contexte de dérèglement climatique, d'apparitions répétées de brèches sur une portion de digue située sur la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et d'érosion des digues de Montportail (cf. tempêtes de 1999, 2010 et 2016), les deux intercommunalités du marais de Brouage (Communauté d'Agglomérations Rochefort Océan et Communauté de Communes du bassin de Marennes) élaborent actuellement une **stratégie de prévention du risque de submersion marine** dans le cadre d'un **PAPI d'intention** (Plan d'Actions des Préventions des Inondations).

Des études techniques générales, des rencontres avec l'ensemble des acteurs et des élus locaux vont permettre d'établir une stratégie de sécurisation des personnes et des biens sur les communes concernées (Moëze, St Froult, Hiers-Brouage et le sud Port-des-Barques).

En parallèle, dans la poursuite des réflexions engagées via plusieurs démarches locales (Grand Projet du marais de Brouage, programme Adapto du Conservatoire du Littoral) les intercommunalités souhaitent instaurer une **réflexion et une concertation collective sur l'adaptation du marais au risque de submersion marine**, sous l'angle du **changement climatique** et au regard de l'ensemble des usages du territoire. Pour ce faire, dans le cadre du PAPI d'intention, une phase préalable constituera à traiter la question de l'avenir du marais de Brouage au regard des composantes qui l'ont façonné depuis des siècles : paysages, biodiversité, économie territoriale (agriculture et ostréiculture), ressource en eau douce, tourisme, etc.

A deux reprises depuis 1999, la « mer » est arrivée aux portes des villages de Moëze et de St Froult. Une meilleure prise de conscience du risque s'impose et passe par la préservation de la mémoire du risque, par l'information de la population en mobilisant les **outils réglementaires classiques** : pose de repères de submersion, accompagnement des communes pour l'élaboration du DICRIM (*Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs*).

Dans un objectif d'anticipation, des études portant sur le foncier, des scénarios d'évolution et des impacts sur les usages du territoire seront conduits, en lien avec la stratégie de sécurisation des personnes et des biens, et permettront d'appréhender les mutations environnementales et socio-économiques à venir.

Les collectivités mobilisées dans l'élaboration du PAPI d'intention ont également souligné l'importance de sensibiliser les citoyens à la **culture du « changement climatique » et aux évolutions en cours**. La sensibilisation des acteurs socio-économiques (agriculteurs, ostréiculteurs, chasseurs, etc.) est parallèlement menée.

Le PAPI d'intention **accompagnera les communes dans l'élaboration et la révision de leur Plan Communal de Sauvegarde** ainsi que pour la rédaction de leurs Plans locaux d'urbanisme.

La mise en œuvre du PAPI d'intention portera sur une durée de 3 ans. Le programme global est estimé à **497 333 € HT** soit **574 000 € TTC**.

Ci-dessous, la répartition des financements :

- ETAT : 255 600€ (44%)
- EPTB Charente : 190 900€ (33%)
- CARO-CCBM : 49 800 € (9%)
- Conseil Départemental : 48 000€ (8%)
- Région Nouvelle Aquitaine : 24 000 € (4%)
- Communes : 5 700 € (1%)



EVENEMENTS



PANIER GOURMANDS À NOS AINÉS

Le 9 avril dernier, nos Aînés ont pu bénéficier cette année encore d'un panier gourmand en lieu et place du traditionnel repas au restaurant qui n'a pas pu avoir lieu au vu de la crise sanitaire.

Les élus et les membres du CCAS ont été à leur rencontre afin de leur témoigner leur amitié et leur respect en leur offrant des douceurs locales provenant de l'épicerie fine de Rochefort située 16 avenue Charles de Gaulle.

Près d'une centaine de paniers ont été distribués et une nouvelle fois, nombreux ont été les remerciements des bénéficiaires.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Cette année, la matinée de commémoration organisée avec le soutien indéfectible de la Fédération Nationale des Combattants Républicains a débuté par la commune de Moëze. Après le déroulement conventionnel de la cérémonie, il est proposé classiquement un vin d'honneur. Une fois n'est pas coutume, celui-ci s'est déroulé au pied de l'église, non loin du monument aux morts.

Rappel : Dorénavant, les programmes des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres. Pour en connaître la teneur, il vous suffira de vous rendre à un des panneaux d'affichage situé dans la commune.



LES 6 JOURS DES TROTTINETTES

Du 19 au 25 juin, se sont déroulés **les 6 jours de Trottinettes**, destinés aux jeunes nés en 2010 et 2011 et organisés par le Trait d'Union Intercommunal.

10 équipes, soit 49 coureurs, représentent les communes de l'ex-canton de St Agnant lors de 7 courses. Le prologue s'est tenu le dimanche 19 juin à St Agnant, suivi d'étapes sur les communes d'Echillais, St Jean-d'Angle, St Nazaire-sur-Charente, Champagne, Beaugeay et Soubise.

L'équipe de Moëze est arrivée en 4^{ème} position. Félicitations à nos jeunes Moëziens.

Nous remercions Régis MARCOUX, notre conseiller municipal et les bénévoles Dominique et Cyril qui entraînent et encadrent nos jeunes participants dès le mois d'avril.

Le 13 juillet, afin de remercier et féliciter les enfants de leur implication et de leur résultat, un pot de l'amitié a été offert par la municipalité avec remise d'un petit sac à dos et une gourde.

FÊTE DU 9 JUILLET 2022

Après une trop longue période sans animations, la fête est de retour à Moëze !

Cet événement, prévu le 9 juillet en soirée, s'est articulé autour **d'un pique-nique, avec buvette, suivi d'un bal populaire.**

Chaque participant a pu apporter son repas ; des tables étaient dressées et mises à disposition.

La **buvette** était tenue par l'APE Moëze/ Beaugeay/ St Froult et les recettes de la soirée ont été reversées aux écoles afin d'aider à financer projets et achat de matériel pour nos enfants.

En ce qui concerne **l'animation musicale**, notre choix s'est porté sur l'orchestre Gil Saint Laurent, qui propose un répertoire varié et populaire.

Merci pour votre participation !



FESTIVAL « ENTRE VENTS ET MARAIS » : CONCERT DU 15 JUILLET 2022

C'est un concert immersif inédit que nous ont offert les sept musiciens de l'ensemble Osmose lors du festival « **Entre Vents et Marais** » organisé par l'association l'Alchimie des sons du 11 au 17 juillet dernier. Il s'agissait cette année de la **4^{ème} édition** de ce festival itinérant qui sillonne les communes du Marais de Brouage.

A partir de 22h et pendant plus d'une heure, le **septuor à cordes** composé de 2 violons, 2 altos, 2 violoncelles et 1 contrebasse, a investi l'espace de **l'église Saint Pierre** fai-

sant raisonner quelques suites et variations Goldberg de Jean Sébastien Bach (1685-1750) et « Métamorphoses » de Richard Strauss (1864-1949).

Bien que la scène principale fût dressée le long du mur nord à proximité de la chair, et que nous étions, spectateurs, installés en hémicycle, un violon jouait à la tribune, ou encore un violoncelliste discrètement installé près du chœur, s'apprêtait à nous surprendre à son tour.

Remercions l'acoustique du nouveau plafond qui a permis de magnifier le jeu des musiciens. Outre nos oreilles, nos yeux ont également été comblés.

La **mise en lumière** a joué un rôle important l'événement. De très nombreuses bougies, à LED pour l'essentiel, avaient été disposées en dehors et dans l'église et des jeux de lumières douces et colorées donnèrent au lieu une atmosphère toute particulière.

Espérons que les organisateurs de ce festival repensent à nous pour les éditions à venir.



INFORMATIONS DIVERSES

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU POTABLE

Pour rappel, depuis le 16 mai dernier, le département de Charente-Maritime est en alerte maximum face à la sécheresse. Plusieurs arrêtés limitant les usages de l'eau potable ont été pris par le Préfet.

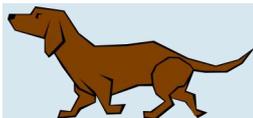
Depuis le 20 juillet, les restrictions des usages de l'eau ont été fortement renforcées (liste non exhaustive) :

- Arrosage des pelouses : Interdiction
- Arrosage des massifs fleuris : Interdit entre 8 h et 20 h
- Arrosage des jardins potagers: Interdit entre 8 h et 20 h
- Remplissage et vidange de piscines et spas privées : Interdiction de remplissage
- Lavage de véhicules: Interdiction totale (à domicile ou en station)
- Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées : Interdit



MESSAGE « ALERTE » OU « INFORMATION » À LA POPULATION PAR TÉLÉPHONE

Dès réception d'une information importante en mairie (alerte météo, coupure de réseau...), vous pouvez en être informé par SMS. Pour ce faire, merci de vous inscrire auprès de la Mairie en transmettant votre numéro de téléphone portable, si cela n'est pas déjà fait.



MISE À DISPOSITION DE SACHETS DE DÉJECTIONS CANINES

Pour rappel, concernant nos amis à 4 pattes, des « sacs à crotte » sont à retirer gratuitement à la Mairie.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de ramasser systématiquement les déjections de leur animal de compagnie. Il est fort désagréable de rencontrer sur son passage ce genre de déchets et parfois sur plusieurs mètres. Nous appelons donc au civisme de chacun.

La **Mairie** vous accueille du lundi au vendredi, selon les horaires suivants :

Lundi 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi et Jeudi 8h30-12h30

Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.

Téléphone : 05 46 84 92 88

Mail : mairie@moeze.fr

L'**agence postale** est ouverte du lundi au samedi :

de 9h à 12h (sauf le samedi à 11h30).

Téléphone : 05 46 84 92 18

Les numéros d'urgence :

Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04 (ou le 17)

Pompiers : 18

Depuis un téléphone portable, composez le 112.

SAMU : 15